

VILLE DE LOURCHES

RECUEIL DES DECISIONS DU MAIRE

En application de l'Article 2122-22 du CGCT et de la délibération du Conseil Municipal n°2020/17 en date du 11 Juin 2020

Numéro de la décision	Thématique	Objet	Date de la décision	Date de réception/notification
DC11_2023	1.4 - Autres types de contrats	Convention de mise à disposition de salles à l'Espace Petite Enfance Germinai au profit de la CAPH dans le cadre de la programmation culturelle du Réseau de Lecture Publique - Atelier « petites mosaïques à la manière de Picassiette » le mercredi 15 novembre de 9h00 à 12h30 à la Bibliothèque Le Petit Prince	05/09/2023	21/09/2023 Sous-Préfecture de Valenciennes
DC12_2023	1.1 - Marchés Publics	Conclusion du marché de travaux à procédure adaptée (référence 2023-PA001) relatif au programme de réhabilitation du Gymnase L. LAGRANGE - Lot n°4 - Couverture/Etanchéité/Bardage	29/09/2023	11/10/2023 Sous-Préfecture de Valenciennes
DC13_2023	1.1 - Marchés Publics	Conclusion du marché de travaux à procédure adaptée (référence 2023-PA001) relatif au programme de réhabilitation du Gymnase L. LAGRANGE - Lot n°7 - Peintures - Sois Souples	29/09/2023	11/10/2023 Sous-Préfecture de Valenciennes
DC14_2023	1.1 - Marchés Publics	Conclusion du marché de travaux à procédure adaptée (référence 2023-PA001) relatif au programme de réhabilitation du Gymnase L. LAGRANGE - Lot n°5 - Menuiseries extérieures - Serrurerie	29/09/2023	11/10/2023 Sous-Préfecture de Valenciennes

Recueil porté à la connaissance des Conseillers Municipaux lors de la séance du Conseil Municipal du 24 Octobre 2023.

Le Maire,

D. DUWEZ



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20231024-D42_2023-DE

Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le
ID : 059-215903618-20231024-D43_2023-DE

Commune : 059361
Louches

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 19/09/2022... par M. Stéphane DELMOTTE géomètre à J.E. QUESNOY.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A. J.E. QUESNOY....., le 19/09/2022.....

ORDRE DES
GÉOMÈTRES-EXPERTS FONCIERS
S.A.S. de GÉOMÈTRES-EXPERTS
Olivier FREBOURG
Stéphane DELMOTTE
19, Place Wilson - BP n° 10111
59722 DENAIN Cedex
N° D'INSCRIPTION 2015 04 00012
Document dressé par
Stéphane DELMOTTE.....
à J.E. QUESNOY.....
Date 29/03/2023.....
Signature : 

Section : AL
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 01/01/1984

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de main à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de la société, etc...)



Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le
ID : 059-215903618-20231024-D44_2023-DE

Commune :
LOURCHES (361)

N° d'ordre du document d'arpentage : 503 H
Document vérifié et numéroté le 14/04/2023
A Avesnes sur Helpe
Par FONTAINE Arnaud
Géomètre cadastre
Signé

Cachet du service d'origine :

Service départemental des impôts fonciers
Pôle de topographie et de gestion cadastrale
Rue Raoul Follereau
B.P. 10439
59322 VALENCIENNES CEDEX
Téléphone : 03 27 14 86 80
sdif.nord.ptgc@dgflp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____, le _____

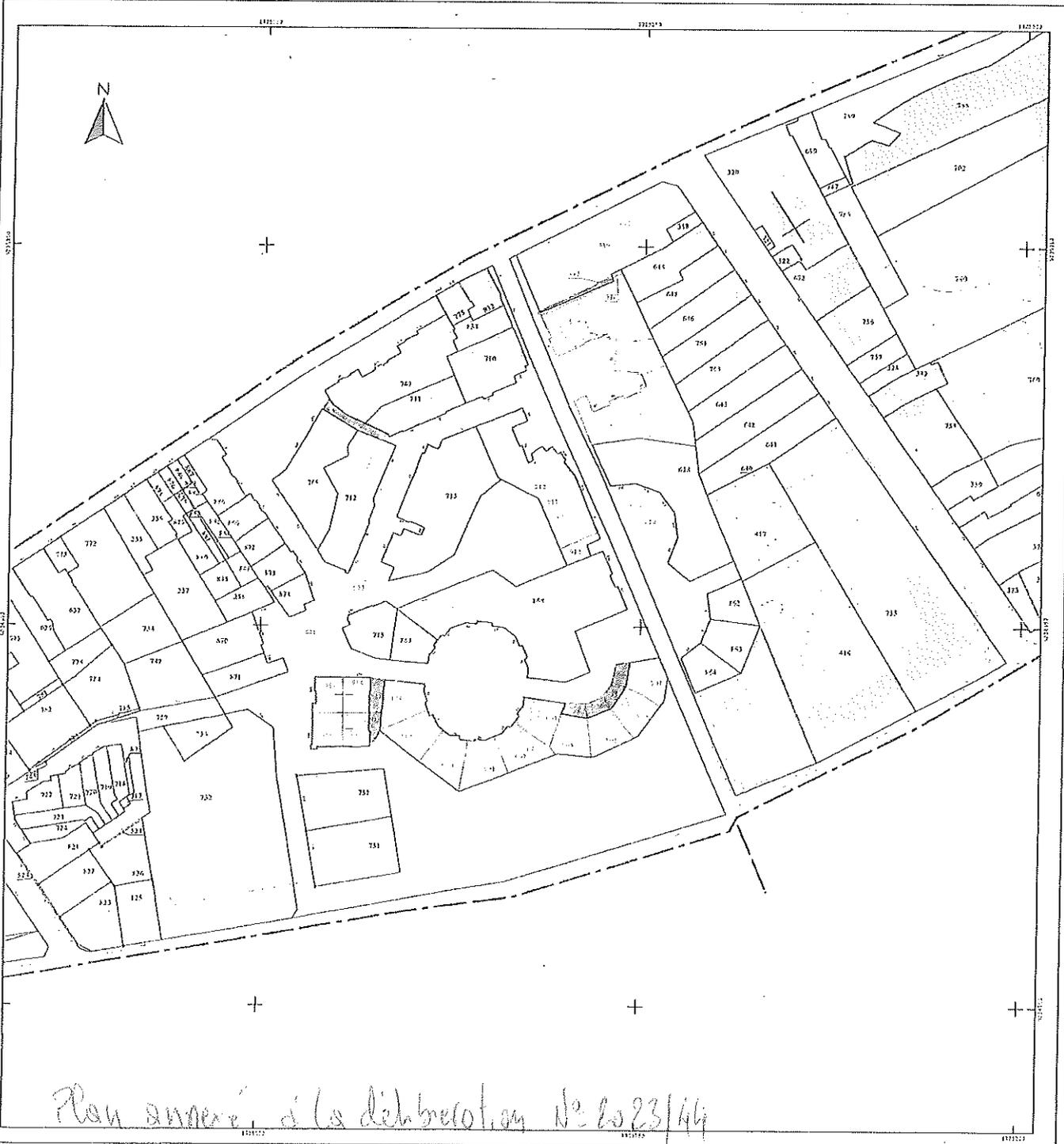
Section : AL
Feuille(s) : 000 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 14/04/2023
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par STEPHANE DELMOTTE (2)

Réf. : 17130

Le 29/03/2023

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rebapté du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20231024-D48_2023-DE

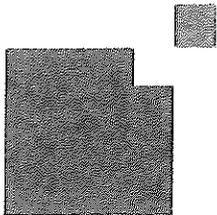
Annexe 1

Durée d'amortissement des immobilisations Nomenclature M57

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement	Modalités d'amortissement
Biens ayant une valeur inférieure à 1.000 € TTC.	1 an	N + 1
Logiciels	2 ans	Prorata temporis
Voitures	5 ans	Prorata temporis
Camions et véhicules industriels	5 ans	Prorata temporis
Mobilier	10 ans	Prorata temporis
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	Prorata temporis
Matériel informatique	2 ans	Prorata temporis
Matériels classiques	6 ans	Prorata temporis
Coffre-fort	20 ans	Prorata temporis
Immeubles loués	50 ans	Prorata temporis
Installations et appareils de chauffage	10 ans	Prorata temporis
Appareils de levage - ascenseurs	20 ans	Prorata temporis
Appareils de laboratoire	5 ans	Prorata temporis
Equipements de garage et ateliers	10 ans	Prorata temporis
Equipements des cuisines	10 ans	Prorata temporis
Equipements sportifs	10 ans	Prorata temporis
Installation de voirie	20 ans	Prorata temporis
Plantations	15 ans	Prorata temporis
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	Prorata temporis
Terrains de gisement (mines et carrières)	Durée du contrat d'exploitation	Prorata temporis
Construction sur sol d'autrui	Durée du bail à construction	Prorata temporis
Bâtiments légers, abris	10 ans	Prorata temporis
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans	Prorata temporis
Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme	10 ans	Prorata temporis
Frais de recherche et de développement	5 ans	Prorata temporis
Brevets	Durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève.	Prorata temporis
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études (auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises)	Durée d'amortissement du bien fixée par le bénéficiaire de la subvention.	Prorata temporis
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations	A défaut, la subvention sera amortie sur la durée utilisée par la collectivité pour amortir un bien similaire.	Prorata temporis
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux à très haut débit...).		Prorata temporis

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Dalija DUWEZ-GUESMIA



Centre De Gestion de la fonction publique

Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le
ID : 059-215903618-20231024-D49_2023-DE

CONSEIL
PREVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique (CGFP) est un établissement public à caractère administratif, placé sous le contrôle de l'Etat. Il a pour mission de gérer les ressources humaines de la fonction publique territoriale, notamment en matière de recrutement, de formation, de carrière et de gestion des emplois.



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20231024-D49_2023-DE

Entre le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord dénommé « CDG 59 », dont le siège est situé 14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222-59 013 Lille, représenté par Monsieur Éric DURAND, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration n°2022_1561 en date du 15 décembre 2022.

Ci-après dénommé le CDG 59

Et

La collectivité / établissement public :

Dont le siège est situé au :

N° SIRET :

Représenté(e) par :

Habilité(e) par délibération de l'organe délibérant en date du :

Ci-après dénommé la collectivité / l'établissement

Dispositions générales

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales d'accès aux missions optionnelles déployées par le CDG 59 au profit des collectivités et établissements publics, définies notamment par les articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique.

Article 2 : Qualification des intervenant·es

Le CDG 59 s'engage à mettre à disposition de la collectivité des agent·es expert·es d'un domaine, doté·es d'une expérience adéquate et recevant une formation constante dans le domaine de la mission sollicitée.

Afin de garantir le bon déroulement de la mission, celle-ci bénéficie, en interne, de l'expertise et du savoir-faire des autres services du CDG 59.

Article 3 : Limites et conditions d'exercice de la mission.

Le CDG 59 s'engage à conduire la mission confiée de manière indépendante, objective et neutre, dans le strict respect de la confidentialité et de la discrétion professionnelle.

Les professionnel·les du CDG 59 sont soumis à une obligation de secret professionnel. Elles·ils doivent respecter les règles de déontologie qui leur sont propres telles qu'elles figurent dans les conditions générales d'exercice de leur profession.

Article 4 : Responsabilités

L'action du CDG 59 consiste en un appui technique, un conseil et une assistance destinés à éclairer la collectivité qui reste seule compétente pour agir et décider des mesures à mettre en œuvre pour la gestion de son personnel.

Sans préjudice des dispositions spécifiques, le CDG 59 est titulaire des assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de la collectivité à l'occasion des dommages qui seraient causés par l'exécution des prestations.

Article 5 : Durée et renouvellement

La présente convention entre en vigueur au plus tôt le 01 janvier 2023 et à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée de trois ans, prolongée jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

A défaut de dénonciation par l'une des parties, elle est renouvelée tacitement pour la même durée, dans la limite de deux renouvellements (3 ans renouvelable deux fois).

Article 6: Résiliation suspension

Article 6-1 : Résiliation à l'initiative de la collectivité

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de la collectivité / l'établissement moyennant un préavis de 3 mois. La demande de résiliation est adressée au CDG 59 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6.2 : Résiliation à l'initiative du CDG 59

Le CDG 59 peut résilier la présente convention pour les motifs suivants :

- motif d'intérêt général,
- non-respect de ses obligations par la collectivité,
- non-respect des règles de déontologie propres à chacun des acteurs,
- défaut de paiement.

Cette résiliation sera précédée d'une phase d'échanges et de dialogues entre les parties afin de trouver les solutions permettant de poursuivre leurs relations.

La résiliation prend effet à compter de la réception d'un courrier recommandé.

Article 6-3 : Suspension de l'exécution de la mission

Le CDG 59 peut suspendre l'exécution de la mission dans l'hypothèse où la collectivité / l'établissement ne respecterait pas les règles relatives à la protection de la santé et de la sécurité des agent.es en charge de la réalisation de la mission.

Le CDG 59 dépêchera son ACFI pour rechercher avec la collectivité, les solutions à mettre en œuvre.

Article 7: Evolution des conditions d'intervention

Les conditions d'intervention peuvent évoluer sur décision du Conseil d'administration du CDG 59 ou en cas d'évolution de la législation ou de la réglementation.

Toute modification fera l'objet d'une information à la collectivité / l'établissement public.

Article 8 : Conditions de revalorisation

Les contributions et tarifs peuvent évoluer en fonction des décisions prises par le Conseil d'administration du CDG 59.

En cas de modification des tarifs, délibérée par le Conseil d'administration du CDG 59, la collectivité/l'établissement public dispose d'un délai de trois mois à compter de la connaissance de cette évolution tarifaire pour dénoncer la convention. A défaut elle/il est réputée accepter l'évolution tarifaire.

Article 9 : Protection des données à caractère personnel

Le CDG 59 est tenu au respect des règles, européennes et françaises, applicables au traitement des données à caractère personnel éventuellement mis en œuvre aux fins de l'exécution de la présente convention. A ce titre, toute transmission de données à des tiers, y compris au bénéfice d'entités établies hors de l'Union européenne, qui ne serait pas strictement conforme à la réglementation en vigueur est formellement prohibée.

Article 10 : Difficultés d'application et litiges

Toute difficulté d'application de la présente convention fera l'objet d'une rencontre entre le CDG 59 et un·e responsable de la collectivité / l'établissement afin d'essayer de trouver un accord.

Tous litiges pouvant résulter de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Dispositions particulières

Article 11 : Le cadre général d'intervention du CDG 59

Les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et assurer des missions de conseil juridique.

En cas de perte involontaire d'emploi et en application de l'article L. 5424-1 du code du travail, les agents employés par les collectivités bénéficient d'allocations de retour à l'emploi (ARE), dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé.

Le CDG 59 accompagne les collectivités et établissements publics territoriaux qui adhèrent à la prestation chômage dans le calcul des droits aux allocations chômage et dans le suivi du dossier des agent·es involontairement privé·es d'emploi.

Le CDG 59 assure les prestations ci-après définies :

- étude du droit initial à indemnisation chômage (dont les études de rechargement et de droit d'option),
- étude du droit en cas de reprise ou réadmission de l'indemnisation chômage,
- étude du droit en cas de perte d'activité conservée,
- étude des cumuls de l'allocation chômage et de l'activité réduite,
- étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC,
- suivi mensuel des droits à l'allocation chômage.

Le décompte du montant est communiqué à la collectivité / l'établissement dans le délai d'un mois à compter de la transmission par ce.tte dernièr.e des informations et renseignements complets.

La mission du CDG 59 consiste en un conseil et une assistance destinés à éclairer la collectivité/ l'établissement qui reste seul compétent pour agir et décider des mesures à mettre en œuvre pour la gestion de son personnel ou de ses ancienn.nes agent.es"

Articles 11 : Conditions d'interventions

La collectivité / l'établissement s'engage à désigner un·e référent·e et à transmettre impérativement au service chômage du CDG 59 tous les éléments nécessaires au calcul et au suivi des ARE.

Le·la référent·e désigné·e par la collectivité ou l'établissement sera le seul interlocuteur entre l'allocataire et le CDG 59

Article 12 : Conditions financières

Article 12-1 : Conditions tarifaires

Les conditions tarifaires sont les suivantes

Nature de la prestation	Montant en €
Etude du droit initial	150€
Etude du droit en cas de reprise, réadmission, perte d'une activité réduite conservée,	50€
Etude mensuelle des cumuls ARE et activités réduites	20 €
Etude de réactualisation des données selon les délibérations UNEDIC	15 €
Suivi mensuel (sans activités réduites)	Non facturé

Article 12-2 : Condition de facturation

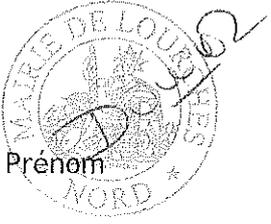
La facturation est établie trimestriellement.

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant sera payé à :

Monsieur le Trésorier Payeur Général
72/80 rue Saint-Sauveur
59016 LILLE CEDEX

Fait en deux exemplaires

A Lille, le

<p>Pour la collectivité / l'établissement</p>  <p>Nom Prénom</p>	<p>Pour le CDG 59</p> <p>Nom Prénom</p>
---	---

VILLE DE LOURCHESA – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE CHEMIN

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
1 (ex 302 du tableau initial de 1965)	Chemin de Douchy à Neuville	Relie les territoires de Douchy et de Neuville sur Escaut	562	5	343 mètres mitoyens avec Neuville sur Escaut Pas de changement avec le tableau initial de 1965
2	Chemin d'accès à l'étang O.Mouton et le chemin de Halage	Part de la rue Parmentier et aboutit à l'étang O.Mouton et au chemin de Halage	135	3 à 5	Implantation sur des parcelles appartenant au domaine privé communal Parcelle A1179 (Partielle) Parcelle A1 194 (Partielle)
<ul style="list-style-type: none"> - le chemin des Vaches (n°301 sur le tableau initial) a été supprimé, celui ci ayant servi comme assiette partielle de la déviation de la RD 81. - la Rue Raspail Prolongée qui formait le chemin de Halage de l'ancien tracé de l'Escaut à partir de l'ancien CD81 a été abandonnée. 					
A Reporter				697	

VILLE DE LOURCHESB – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	697		
10	Rue Blanqui	Part de la rue J.Jaurés (RD49) croise la rue H.Durre et aboutit à la rue Paul Hencke (RD81)	620	8	Tableau initial de 1965 Pas de changement
11	Rue de Brive La Gaillarde	Part de la rue J.Jaurés (RD49) et aboutit à la place R.Salengro	75	15	Tableau initial de 1965 Pas de changement
12	Place Roger Salengro (rue)	Part de la rue de Brive La Gaillarde, fait le tour de la place et se raccorde sur la rue Carnot	425	8	Tableau initial de 1965 Modifié suite à l'aménagement de la place dans les années 2000
13	Rue Gustave Delory	Part de la place Salengro et aboutit à la rue Gambetta	535	10	Tableau initial de 1965 Prolongée de 200m, prolongation déjà reprise lors des mises à jour précédentes
14	Rue Henry Durre	Part de la rue Blanqui et aboutit à la limite du territoire de la ville	356	6 à 10	Tableau initial de 1965 Pas de changement
		A Reporter	2708		

VILLE DE LOURCHESB – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
	Report		2708		
15	Route D'Escaudain	Part de la rue J.Jaurés (RD49) et aboutit à la limite du territoire de la ville	95	6 à 15 ----- 2	Tableau initial de 1965 mitoyen avec la ville d'ESCAUDAIN
16	Rue Anatole France	Part de la rue J.Jaurés (RD49) et aboutit à la rue Delory	250	10	Tableau initial de 1965 Pas de changement
17	Rue Gambetta	Part de la rue Mirabeau et aboutit rue J.Jaurés (RD49)	604	10	Tableau initial de 1965 Pourrait évoluer avec son raccordement sur la voie créée par la CAPH
18	Rue Jules Guesde	Part de la place Salengro et aboutit à la rue Gambetta	530	10	Tableau initial de 1965 Pas de changement
19	Rue Victor Hugo	Part de la rue Socrate (RD81) et aboutit au giratoire avec les rues Carnot et Zola	700	8 à 12	Tableau initial de 1965 Prolongée de 319 mètres correspondant à la section comprise entre la rue Socrate et la rue des Anciens Combattants (déjà reprise lors des mises à jours précédentes)
	A Reporter		4887		

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20231024-D51_2023-DE

VILLE DE LOURCHESB – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	4887		
20	Rue Mirabeau	Part de la rue W.Rousseau (RD249) et aboutit à la voie Ex Usinor (CAPH)	340	10 à 16	Tableau initial de 1965 Prolongée par la section de l'ex 249a déclassée entre la rue W.Rousseau et la rue Danton et pourrait évoluer avec son raccordement sur la voie créée par la CAPH
21	Rue Parmentier 1ère Partie	Prolonge la rue Pascal et aboutit à la rue Cousin (ex C081)	600	10 à 14	Tableau initial de 1965
22	Rue Pascal	Part de la rue J.Jaurés, croise la rue V.Hugo et aboutit à la rue Parmentier	750	6 à 8	Tableau initial de 1965 Rectifié à 750 mètres
23	Rue Pasteur	Part de la rue Mirabeau et aboutit à la rue Danton	210	6 à 13	Tableau initial de 1965 Rectifié à 210 mètres
24	Rue des Anciens Combattants	Part de la rue J.Jaurés (RD49) et aboutit à la rue V.Hugo	140	18	Tableau initial de 1965 sous le nom de la rue Dorthois
25	Rue Diderot	Part de la rue Jules Guesde et aboutit à la rue Gustave Delory	85	8 à 9	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
		A Reporter	7012		

VILLE DE LOURCHESB – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	7012		
26	Rue du Docteur Ernest Coppin	Part de la rue Delory et aboutit en formant un U à la rue Delory	520	7 à 10	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
27	Impasse du Cimetière	Part de la rue Delory et aboutit à l'entrée du cimetière	60	14	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
28	Rue de Désirée	Part de la rue V.Hugo et se termine en impasse	253	9 à 10	Non cadastrée Délibération du CM du 08/11/2016 demandant le classement de la rue en domaine public communal
29	Rue Danton	Part de la rue Mirabeau, croise la rue Pasteur et se termine en impasse sur le chemin de Halage	300	10 à 15	Non cadastrée Très ancienne rue à l'origine CD249a déclassée en VC et reprise dans les mises à jour précédentes
30	Rue Albert Cousin	Part de la RD81, croise les rues Parmentier et Raspail et aboutit en impasse sur le canal de l'escaut	340	12	Non cadastrée Très ancienne rue à l'origine CD81 déclassée en VC et reprise dans les mises à jour précédentes
A Reporter			8485		

VILLE DE LOURCHESB – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	8485		
31	Cité Scheinder Allée A	Part de la rue J.Jaurés (RD49) et aboutit à la rue Blanqui	148	9	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
32	Cité Scheinder Allée B	Part de l'allée A et se termine en 3 impasses	136	9 à 18	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
33	Cité Scheinder Allée C	Part de la rue Blanqui et aboutit sur l'allée A	109	6	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
34	Cité Scheinder Allée D	Part de la rue Blanqui et se termine en impasse	77	6 à 17	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
35	Résidence de la Renaissance Rue Pierre Lescot	Part de la rue Blanqui et se termine à la limite du territoire avec ESCAUDAIN	180	8	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
36	Résidence de la Renaissance Rue Jean Clouet	Part de la rue Lescot et aboutit sur la voie longeant les arrières des habitations de la rue Hencke	21	7	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
		A Reporter	9156		

VILLE DE LOURCHESB – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	9156		
37	Résidence de la Renaissance Rue Jean Goulon	Part de la rue Pierre Lescot et se termine à la limite du territoire avec ESCAUDAIN	153	8 à 13	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
38	Voie longeant les arrières des habitations de la rue Hencke	Part de la rue Blanqui, croise la rue Clouet et se termine à la limite du territoire avec ESCAUDAIN	155	7	Non cadastrée Très ancienne voie reprise dans les mises à jour précédentes
39	Délaissé de la rue Carnot	Délaissé de la rue Carnot qui longe la lace Salengro et dessert des parkings	120	5 à 25	Délaissé de la RD249 suite à l'aménagement de la place R.Salengro Délibération du CM du 07/06/2001
40	Secteur du Carreau Mathieu	- Carreau Mathieu, accès aux habitations 27, 31, 39, 45 et 55 - Desserte des habitations 107, 111, 127, 131 et 141 - Partie de la rue des Écoles - Desserte des habitations 5, 9 et 19	135	5 à 7	Voirie faisant partie de la parcelle AI 679 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte cadastre du 27/10/1987)
		A Reporter	9719		

VILLE DE LOURCHESB – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	9719		
41	Rue Marcel Paul	Part de la rue Pascal, croise les rues Pierre et Marie Curie, Ferry et aboutit rue V.Hugo	292	5 à 10	Voirie faisant partie de la parcelle AI 771 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte cadastre du 07/03/1990)
42	Rue Pierre et Marie Curie	Part de la rue J.Jaurès (RD49) et aboutit à la rue Marcel Paul	77	9 à 12	Voirie faisant partie de la parcelle AI 771 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte cadastre du 07/03/1990)
43	Place du Port Royal (Rue)	Voie qui ceinture la place du Port Royal	112	5	Voirie faisant partie de la parcelle AI 771 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte cadastre du 07/03/1990)
44	Rue des Écoles (Partie)	Portion de la rue des Écoles comprise entre la place du Port Royal et la rue Pascal	66	8 à 20	Voirie faisant partie de la parcelle AI 771 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte cadastre du 07/03/1990)
45	Parking entre la rue Pierre et Marie Curie et la rue J. Jaurès (RD49)	Part de la rue Pierre et Marie Curie et aboutit à la rue J.Jaurès (RD49)	90	8 à 25	Voirie faisant partie de la parcelle AI 771 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte cadastre du 07/03/1990)
		A Reporter	10356		

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20231024-D51_2023-DE

VILLE DE LOURCHESB – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	10356		
46	Parking entre la rue Pascal et la rue Zola (RD249)	Part de la rue Pascal et aboutit à la rue Zola (RD249)	75	23	Parking implanté sur la parcelle AL 319 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 19/06/1990)
47	Secteur rue Ferry	Rue Ferry qui part de la rue des anciens combattants et aboutit à la rue M.Paul + 2 accès de garages	230	5 à 33	Secteur implanté sur les parcelles (partiellement ou en totalité) AL 771, 750, 785, 783, 746, 728 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre le 07/03/1990 et 10/03/1988 pour la AL 728)
48	Résidence Jean Jaurès Rue L.Blum	Part de la rue J.Jaurès (RD49) et se termine en 2 impasses	242	6 à 10	Secteur implanté sur la parcelle (AL 800) + les petites parcelles (AL793, 794, 796, 797, 802, 803, 806, 807, 809, 810, 812, 813, 814) appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 06/12/2002)
49	Rue Parmentier 2ème partie	Part de la rue A.Cousin et se termine en impasse à la limite du territoire	180	8	Rue implantée en partie sur la parcelle AI 182 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 04/11/1987)
50	Rue Raspail	Part de la rue A.Cousin et se termine la dernière habitation de la rue	135	8	Rue implantée en partie sur la parcelle AI 182 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 04/11/1987)
		A Reporter	11218		

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20231024-D51_2023-DE

VILLE DE LOURCHES**B – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE**

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	11218		
51	Parking du complexe sportif rue J.Jaurès	Entre par la rue J.Jaurès, dessert les parkings et sort par la rue J.Jaurès	108	14 à 23	Parking implanté sur la parcelle AM 1688 appartenant à la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 01/07/1993) Délibération du CM du 12/07/2017 décidant le classement en domaine public
52	Cité du Cimetière	Part et rejoint la rue Delory en arc de cercle	95	8	Voie implantée sur la parcelle AM 526 appartenant à au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 10/02/2006)
53	Résidence du 2 Septembre 1944	Part de la rue J.Jaurès (RD49) et se termine soit par une impasse, soit rejoint la rue J.Guesde	335	4 à 13	Résidence implantée sur la parcelle AM 533 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 05/12/2013)
54	Allée Callon de la cité Bernard	Part d'une branche de l'allée Bernard et se termine en impasse à la limite du territoire de la ville	135	6 à 13	Allée implantée sur la parcelle AM 529 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 05/12/2013)
55	Allée Bernard de la cité Bernard	Part de la rue J. Jaurès, possédée 3 branches et termine à la limite de territoire de la ville	253	5 à 7	Allée implantée en partie sur la parcelle AM 530 appartenant au domaine privé de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 05/12/2013)
		A Reporter	12144		

VILLE DE LOURCHES**B – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE**

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	12144		
56	Allée Pasteur Cité Bernard	Part de l'allée St Eloi et aboutit à la route d'Escaudain	260	7	Allée implantée en partie sur la parcelle AM 530 et sur la parcelle AM 528 appartenant au domaine privé communal de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 05/12/2013)
57	Allée Gay Lussac Cité Bernard	Part de l'allée St Eloi et aboutit à l'allée Pasteur	59	7	Allée implantée en partie sur la parcelle AM 530 et sur la parcelle AM 531 appartenant au domaine privé communal de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 05/12/2013)
58	Allée Saint Eloi Cité Bernard	Part de la limite du territoire avec ESCAUDAIN et se termine en 3 branches sur la route d'Escaudain et sur la rue Pasteur	246	5 à 15	Allée implantée en partie sur la parcelle AM 530 et sur les parcelles AM 527 et AM117 appartenant au domaine privé communal de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 05/12/2013)
59	Cité des Forges	Part de la RD49 côté Denain et se termine en impasse	52	7	Voie implantée sur la parcelle AE 1 appartenant au domaine privé communal de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 05/12/2013)
		A Reporter	12761		

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20231024-D51_2023-DE

VILLE DE LOURCHESB – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N° D'ordre	Appellation	Désignations des points d'origine et de fin	Longueur en mètres	Largeurs des emprises en mètres	Observations
		Report	12761		
60	Résidence des Quatre Saisons	Part de la rue Victor Hugo et soit se termine en impasse, soit rejoint à nouveau la rue V.Hugo	214	8 à 20	Résidence implantée sur les parcelles AK 238 et AK 228 appartenant au domaine privé communal de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 05/12/2013)
61	Parking rue Blanqui (accès)	Part de la rue Blanqui et dessert des places de parking	45	26 x 38	Parking implanté sur la parcelle AB 103 appartenant au domaine privé communal de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 07/10/1994)
62	Parking rue Zola (accès)	Part de la rue Zola (RD249) et dessert des places de parking	55	57 x 18	Parking implanté en partie sur les parcelles AL 417 et AL 755 appartenant au domaine privé communal de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 01/01/1982)
63	Parking rue J.Jaurès près de la Résidence J.Jaurès	Part de la rue J.Jaurès et dessert des places de parkings	17	15 x 17	Parking implanté en partie sur la parcelle AL 853 appartenant au domaine privé communal de la ville de LOURCHES (date de l'acte du cadastre du 01/01/1984)
		TOTAL	13092		

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20231024-D51_2023-DE

VILLE DE LOURCHES**C – VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE PLACE PUBLIQUE**

N° D'ordre	Appellation	Surface en m ²	Longueur moyenne en mètres	Largeurs moyenne en mètres	Observations
A	Place Roger Salengro	9800	140	70	A été aménagée dans les années 2000
B	Place Olivier Mouton	1260	36	35	Ancienne appellation: Place du Vieux Louches
C	Place du Port Royal	1400	40	35	